

OCTOBRE 2021



**MODULE DE PRISE EN CHARGE
PRÉCOCE
PARCOURS DE FORMATION**

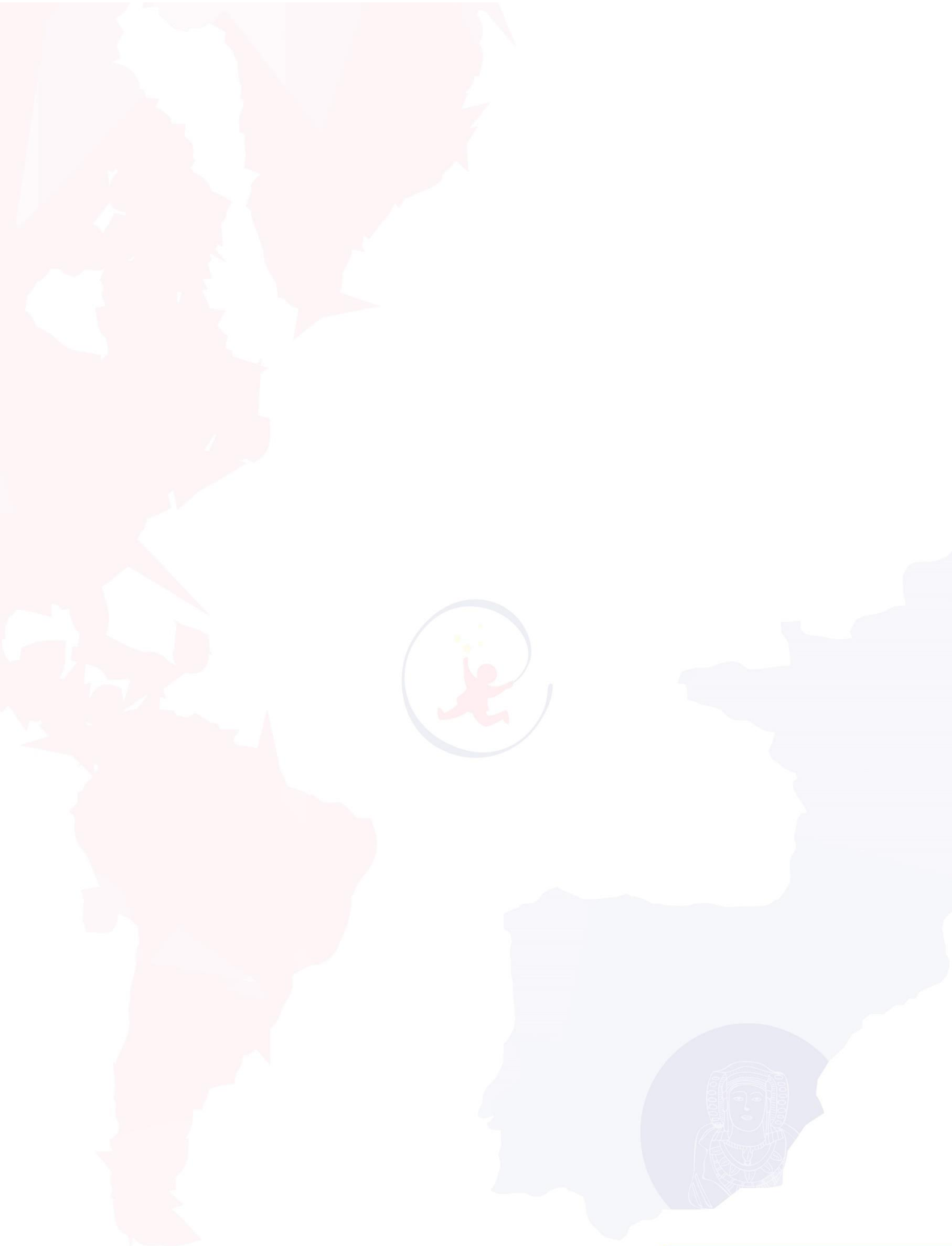
**TROUBLE DU SPECTRE
DE L'AUTISME**

GUIDE DIDACTIQUE

**COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE
INTERNATIONAL**

Index

1. Description	
Données générales.....	1
Objectif.....	1
2. Profil de l'élève	
Code d'accès	2
Critères d'admission	2
3. Compétences et résultats de l'apprentissage	
Compétences	3
4 Méthodologie	
Méthodologie	4
Propriété intellectuelle	5
5. Protocole d'étude	
Planification et description des niveaux	6
6. Coordination	
Coordination du diplôme	7
7. Équipe enseignante	
Professeurs.....	8
8. Évaluation	
Évaluation.....	9
9. Bibliographie	
Références bibliographiques.....	9
10. Enquêtes de satisfaction	
Information sur les enquêtes de satisfaction.....	10
11. Qualité	
Information sur la qualité	10



1. DESCRIPTION

Données générales

DÉNOMINATION	TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
FORMAT	PARCOURS
MODULE	PRISE EN CHARGE PRÉCOCE
NIVEAU	INTERMÉDIAIRE
SECTEUR	SOCIO-SANITAIRE
DURÉE	3 MOIS
NIVEAUX DE FORMATION	5 NIVEAUX
CAS PRATIQUES	2 CAS PRATIQUES
LANGUE	FRANÇAIS
COÛT D'INSCRIPTION	GRATUIT
RESPONSABLE DE FORMATION	Patricia Amorós García – hola@foundworld.org

NIVEAUX DE FORMATION	
NIVEAU I	Approche initiale du trouble du spectre de l'autisme (TSA) à partir de la prise en charge précoce
NIVEAU II	L'École et les histoires sociales chez les personnes atteintes de TSA
NIVEAU III	Évaluation et diagnostic dès la prise en charge précoce des personnes atteintes de TSA
NIVEAU IV	Intervention de la prise en charge précoce chez les personnes atteintes de TSA
NIVEAU V	Cas pratiques

Objectif

Le parcours spécifique sur les troubles du spectre de l'autisme vise à offrir une formation actuelle en fournissant un matériel didactique lié aux approches, à l'évaluation, au diagnostic et aux interventions nécessaires pour comprendre et traiter ce trouble. De plus, ces informations sont complétées par un niveau pratique axé sur la résolution de cas, avec des cas spécifiques d'enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme.

Le parcours a été élaboré par des techniciens de premier ordre, dans le but ultime de faciliter l'accès à des connaissances actuelles sur ce trouble, et de servir de base et guide aux professionnels de différentes disciplines.

2. PROFIL DE L'ÉLÈVE

Conditions d'accès

- L'accès à la plateforme numérique est réservé aux professionnels des différentes entités et organisations avec lesquelles la Fundación Salud Infantil (ci-après dénommée FSI) entretient un accord de collaboration. Une inscription préalable est indispensable pour réaliser le parcours spécifique « Trouble du spectre de l'autisme ».
- L'entité/organisation coopérante sélectionnera les candidats qui réaliseront le parcours et communiquera leurs noms à la FSI.
- Il est nécessaire d'être en possession de la qualification académique permettant d'atteindre l'objectif de perfectionnement professionnel de cette formation.
- Être majeur(e) et ne pas avoir été condamné(e) pour atteinte à la liberté sexuelle.

Critères d'admission

La commission responsable du projet décidera de la pertinence de l'inscription des candidats à la lumière des conditions d'accès fixées. Pour ce faire, la Commission FSI vérifiera l'origine du demandeur en procédant à un échange d'informations avec l'organisation coopérante. L'accès à l'outil numérique sera fourni après les vérifications pertinentes.

Réclamations :

En cas de non-conformité avec la décision de la Commission FSI, une réclamation pourra être présentée dans un délai de 15 jours à compter du jour suivant la réception de la notification pertinente.

3. COMPÉTENCES

Générales

- Appliquer les connaissances acquises et améliorer la capacité de résolution des problèmes dans les différents contextes d'intervention avec le mineur et la famille.
- Élaborer une feuille de route incluant un processus d'évaluation, l'établissement d'objectifs et l'intervention auprès des mineurs atteints de ce trouble.
- Apprendre à communiquer clairement et sans ambiguïté les conclusions après un processus de raisonnement clinique visant à appuyer le type d'intervention choisi.
- Intégrer les connaissances afin de permettre une pratique clinique quotidienne et dirigée personnellement, fondée sur les dernières méthodologies de travail dans cette population.
- Mettre à jour les connaissances sur les dernières avancées scientifiques.

Spécifiques

- Identifier les aspects qualitatifs et quantitatifs de la symptomatologie de ce trouble.
- Répondre aux besoins des enfants à l'école et favoriser leur intégration.
- Orienter les familles, les éducateurs et les autres personnes de référence du mineur, sur le trouble du spectre de l'autisme, sa détection, son traitement, etc.
- Développer de manière autonome des programmes d'action et d'intervention pour ce groupe dans différents contextes : famille, école et santé.
- Travailler en coopération avec des groupes interdisciplinaires.
- Sélectionner et appliquer des tests d'évaluation spécifiques à ce trouble
- Appliquer des stratégies et des méthodes d'intervention sur les mineurs.
- Promouvoir des scénarii sains qui améliorent la qualité de vie de l'enfant et de la famille.
- Savoir choisir et sélectionner les techniques d'intervention les plus appropriées dans chaque cas pour atteindre les objectifs.

Transversales

- Donner aux professionnels les moyens d'améliorer la coexistence et la relation thérapeute-patient.
- Comprendre le modèle d'évaluation et d'intervention dans une perspective globale reposant sur les principes de la prise en charge précoce.
- Permettre des synergies professionnelles et découvrir d'autres expériences académiques et pratiques.

4. MÉTHODOLOGIE

Pour avancer dans les différents niveaux de formation, les élèves disposent de ce Guide Didactique précis.

Il contient un matériel complet spécifiquement conçu pour que les techniciens utilisent mieux l'information pendant leur pratique clinique. En plus de cette information, il est possible de contacter les professeurs responsables par courrier électronique ou à travers des forums et chats. Les responsables de la matière seront chargés d'éclaircir les doutes sur des contenus spécifiques en développant ou personnalisant l'information si besoin.

Les formations seront réexaminées et réévaluées chaque année de façon à incorporer de nouvelles modifications. Ces modifications seront communiquées aux utilisateurs et utilisatrices inscrit(e)s et aux personnes ayant suivi l'une des éditions précédentes de la formation. L'équipe enseignante réalisera un suivi exhaustif en évaluant tous les progrès des élèves et en maintenant une ligne ouverte pour apporter des réponses aux différentes questions.

La durée de chaque formation est de trois mois à compter de l'inscription à la formation. Une fois que la formation a été commencée, elle devra obligatoirement être terminée. La répartition horaire totale du parcours est de 25 heures, avec cinq heures par niveau.

- Heures de cours :
 - Visionnage de documents audiovisuels : 1,5 heure
- Heures de travail autonome de l'élève : 3,5 heures
 - Lecture du matériel didactique et réalisation d'exercices d'autoévaluation.

Le plan d'études de ce parcours est organisé ainsi :

- Chaque formation contient une série de niveaux dont le contenu est lié.
- Chaque NIVEAU contient un matériel didactique, un cours magistral au format audiovisuel et une autoévaluation.

Chaque niveau présente la même structure :

- Chaque *NIVEAU* dispose d'un document contenant des informations théoriques, d'une vidéo avec les *cours magistraux* et d'un *questionnaire d'autoévaluation*.
- Il contient également une *enquête de satisfaction* que les élèves devront remplir. Enfin, il offre la possibilité d'obtenir un certificat d'attestation si l'élève a répondu correctement aux différents questionnaires d'autoévaluation.
- Les niveaux ont une dynamique linéaire. Il est donc nécessaire de compléter les niveaux dans l'ordre où ils sont présentés. Ils ne peuvent pas être réalisés de façon aléatoire.
- Ce parcours contient un *forum* ouvert aux questions générales et aux débats sur le sujet.

Propriété industrielle et intellectuelle

Tous les contenus des documents (textes, photographies, graphiques, images, technologie, logiciel, liens, audiovisuels, graphisme, code source, etc.), ainsi que les marques et autres signes distinctifs sont la propriété du professeur/auteur ou de la FSI, ou de tiers, l'utilisateur/-trice n'acquérant aucune faculté sur ceux-ci du fait, entre autres, de son assistance à la journée, formation ou conférence. Toute utilisation indue de ces contenus par des personnes autres que leur propriétaire légitime et sans le consentement express ou sans équivoque de celui-ci pourra entraîner un dépôt de plainte et des poursuites par tous les moyens juridiques. Les droits de propriété intellectuelle et industrielle doivent être respectés par toute personne accédant à cette documentation, le professeur/auteur ou la FSI étant les responsables exclusifs de cette utilisation.

L'UTILISATEUR/-TRICE devra s'abstenir de :

- a) Reproduire, distribuer, mettre à disposition de tiers, communiquer publiquement, transformer ou modifier les Contenus des Plateformes En Ligne, sauf dans les cas prévus par la loi ou expressément autorisés par le professeur/auteur ou la FSI.
- b) Reproduire, distribuer, communiquer publiquement, décompiler, modifier ou mettre à disposition de tiers le logiciel ou les bases de données existant dans les Plateformes En Ligne.

L'utilisation ou la reproduction de contenus ou bases de données expressément autorisées par le professeur/auteur ou la FSI à ses clients ou fournisseurs en vertu d'un contrat pertinent sont exclues des dispositions de l'alinéa précédent, de même que la copie ou impression des contenus à usage personnel et privé.

Dans tous les cas, les reproductions massives de contenus sont interdites sauf accord express dans un cas concret, et à condition que le professeur/auteur ou la FSI l'autorise expressément.

5. PROTOCOLE D'ÉTUDE

Planification et description des NIVEAUX

NIVEAU I	APPROCHE INITIALE DE LA PRISE EN CHARGE PRÉCOCE
SECTION 1.1	ASPECTS CONCEPTUELS
SECTION 1.2	SYMPTOMATOLOGIE
SECTION 1.3	TRAITEMENT SENSORIEL CHEZ LES PERSONNES ATTEINTES DE TSA
NIVEAU II	LE TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME, L'ÉCOLE ET LES HISTOIRES SOCIALES
SECTION 2.1	LES ÉLÈVES AVEC UN DIAGNOSTIC DE TSA DANS LES ÉCOLES : APPROCHE ET ADAPTATIONS
SECTION 2.2	AIRES DE JEU DYNAMIQUES
SECTION 2.3	LES HISTOIRES SOCIALES

NIVEAU III	ÉVALUATION ET DIAGNOSTIC DÈS LA PRISE EN CHARGE PRÉCOCE
SECTION 3.1	AGENTS ET DOMAINES D'ÉVALUATION
SECTION 3.2	OUTILS D'ÉVALUATION
SECTION 3.3	ÉVALUATION DU TRAITEMENT SENSORIEL
SECTION 3.4	DIAGNOSTIC PRINCIPAL, DIAGNOSTIC DIFFÉRENTIEL ET DSM-5
NIVEAU IV	INTERVENTION DE LA PRISE EN CHARGE PRÉCOCE
SECTION 4.1	AGENTS D'INTERVENTION
SECTION 4.2	PERSPECTIVES DE L'INTERVENTION DANS LA PRISE EN CHARGE PRÉCOCE
SECTION 4.3	MODÈLES D'INTERVENTION ET APPROCHE GÉNÉRALE
SECTION 4.4	L'INTERVENTION SOCIALE CHEZ LES MINEURS ATTEINTS DU TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
NIVEAU V	CAS PRATIQUES
SECTION 5.1	AIRES DE JEU DYNAMIQUES
SECTION 5.2	INTERVENTION SOCIALE AUPRÈS DES PERSONNES ATTEINTES DE TSA

6. COORDINATION

La coordination de la formation incombe à plusieurs personnes œuvrant à différents échelons :

1. Directrice générale du diplôme : D^{re} Jessica Piñero Peñalver

Responsable principale du diplôme, elle est chargée de la planification et de la supervision des activités de formation, du calendrier, de la sélection des professeurs et de l'unification des critères d'évaluation, entre autres activités.

2. Responsable de formation en ligne : Patricia Amorós García

Responsable de la plateforme FoundWorld, elle est chargée de superviser la bonne mise en œuvre des parcours de formation et de fournir le matériel nécessaire aux professeurs et aux élèves.

3. Professeurs

Leur responsabilité est d'inculquer les connaissances.

7. ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Nous indiquons ci-dessous le nom des tuteurs de chaque discipline et leur formation.

NIVEAU DE FORMATION	SECTION	PROFESSEUR/POSTE
NIVEAU I	- Aspects conceptuels - Symptomatologie	Beatriz Ibáñez Psychologue de la Fundación Salud Infantil
	- Traitement sensoriel	Gemma Vidal Ergothérapeute de la Fundación Salud Infantil Coordinatrice du Centre de développement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte
NIVEAU II	- Élèves atteints de TSA dans les centres éducatifs	Maria José Rodríguez Technicienne de l'association ASTRADE
	- Aires de jeu dynamiques - Les histoires sociales	Gay Lagar Psychologue de l'organisme ENTRAMADOS Aurora Garrigós Responsable de la formation en HHSS
NIVEAU III	- Agents et domaines d'évaluation	Belén Candela Psychologue de la Fundación Salud Infantil Directrice technique de la Fundación Salud Infantil
	- Outils d'évaluation	Encarnación Rodríguez Technicienne de l'association ASTRADE
	- Évaluation du traitement sensoriel	Gemma Vidal Ergothérapeute de la Fundación Salud Infantil Coordinatrice du Centre de développement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte
	- Diagnostic principal, diagnostic différentiel et DSM-5	Nieves Gómez Technicienne de l'association ASTRADE

NIVEAU IV Intervention de la PCP	- Agents et domaines d'évaluation	Belén Candela Sempere Psychologue de la Fundación Salud Infantil. Directrice technique de la Fundación Salud Infantil.
	- Domaines d'intervention privilégiés. Perspective globale	Salvador Martínez Psychologue spécialiste de l'autisme
	- Modèles d'intervention	Carmen M^a Fenol Technicienne de l'association ASTRADE
	- L'intervention sociale chez les mineurs atteints de TSA	Elena de la Vega Psychologue collaboratrice chez Aspali
NIVEAU V Cas pratiques	- Outils d'évaluation	Encarnación Rodríguez Technicienne de l'association ASTRADE
	Intervention sociale dans le TSA	Elena de la Vega Psychologue collaboratrice chez Aspali

8. ÉVALUATION

À chaque fois qu'il termine un niveau, l'élève doit passer et réussir un questionnaire d'évaluation. Chaque questionnaire est composé d'environ 20 questions avec trois types de réponse. Il a 2 minutes pour répondre à chaque question. Il est nécessaire d'obtenir 60 % de bonnes réponses pour réussir les questionnaires. S'il ne remplit pas correctement les questionnaires après 3 essais, il devra demander aux responsables de la formation une autorisation pour passer une épreuve d'aptitude extraordinaire.

9. BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie recommandée se trouve dans les documents élaborés par l'équipe enseignante, qui englobent l'ensemble du matériel didactique de chaque niveau.

10. ENQUÊTES DE SATISFACTION

Encouragée par des axes stratégiques de coordination technique, l'équipe de direction de la FSI élabore le plan d'action général annuel selon la mission et les valeurs de l'entité, l'engagement pour le développement social, le dialogue et la coopération entre les différents professionnels, la responsabilité technique et économique, le désir de se dépasser et de se projeter dans le futur.

Les principes du contrôle de la qualité technique exposés sont fondés sur la projection internationale, la transparence des actions techniques, le contrôle de la qualité technique, le contrôle du recyclage technique et le soutien à la carrière.

En suivant cette ligne et afin d'évaluer la qualité de la formation reçue, l'élève doit remplir une enquête de satisfaction à la fin de chaque niveau. Il pourra y évaluer les différents membres de l'équipe enseignante de chaque niveau. Ces enquêtes sont anonymes.

11. QUALITÉ DE LA FORMATION

Le programme de formation mis en œuvre dans le projet de coopération au développement technique international se pose et s'articule autour de différents critères et directives, internes comme externes, qui assurent la qualité de la formation dispensée.

Critères et directives pour l'assurance qualité

I. CRITÈRES POUR L'ASSURANCE QUALITÉ INTERNE

L'assurance qualité est déterminée par l'engagement de l'institution à fournir une formation de qualité. Nous évoquons ci-après différents critères en rapport avec la qualité interne.

I.1. Politique en matière d'assurance qualité

Encouragée par des axes stratégiques de coordination technique, l'équipe de direction de la FSI élabore le plan d'action général annuel selon la mission et les valeurs de l'entité, l'engagement pour le développement social, le dialogue et la coopération entre les différents professionnels, la responsabilité technique et économique, le désir de se

dépasser et de se projeter dans le futur. Les principes du contrôle de la qualité technique exposés sont fondés sur la projection internationale, la transparence des actions techniques, le contrôle de la qualité technique, le contrôle du recyclage technique et le soutien à la carrière.

1.2. Conception et approbation de programmes de formation

Les programmes de formation sont élaborés aussi bien dans un format « formation » que dans un format « parcours » :

- Ils sont conçus selon les besoins spécifiques des entités/organisations avec lesquelles la FSI entretient des accords de collaboration.
- Ils se déploient en plusieurs niveaux de formation et sont composés de différents points où les objectifs de formation et leurs critères d'évaluation sont référencés.
- Le but des parcours/formations est de préparer les élèves à une pratique clinique active et qualitative du point de vue technique en leur fournissant un socle de connaissances avancées. De plus, leur objectif est de favoriser l'évolution continue des élèves.
- Le comité de direction doit leur concéder une approbation institutionnelle formelle.

1.3. Enseignement, apprentissage et évaluation centrés sur l'élève

L'enseignement et l'apprentissage sont centrés sur l'élève :

- Des parcours d'apprentissage flexibles sont proposés pour répondre à la diversité des élèves et de leurs besoins.
- Les modalités de la formation tout comme les méthodes d'enseignement sont évaluées et adaptées régulièrement.
- Le respect mutuel entre l'élève et le professeur est encouragé.
- Il existe des procédures adéquates pour gérer les critiques et besoins des élèves (répertoire de contacts).
- L'autonomie de l'élève est encouragée. Le soutien du professeur et une orientation adaptée de sa part sont garantis.

I.4. Admission, évolution et certification de l'élève

Les conditions d'admission et les critères d'accès sont établis au début du guide didactique de chaque parcours/formation. L'équipe de coordination de ce projet gère et établit les politiques et procédures d'accès avec cohérence et transparence. Cette procédure est gérée en coordination avec l'institution/organisation coopérante.

D'autre part, la reconnaissance des notes, les périodes d'étude et apprentissage apparaissent sur la certification finale de chaque élève, notamment sur un diplôme individuel et inaccessibles attestant les connaissances, ce diplôme étant supervisé par l'équipe de coordination du projet.

I.5. Personnel enseignant

L'institution garantit la compétence de ses professeurs. À cette fin, une brève description du parcours professionnel de chaque professeur collaborateur sera fournie dans le répertoire.

De plus, l'entité établit des processus clairs et transparents pour le recrutement/la collaboration volontaire et altruiste du personnel, et les fonctions spécifiques liées à la participation à l'enseignement des formations/parcours d'études.

I.6. Ressources pour l'apprentissage et soutien apporté aux élèves

L'environnement dans lequel la formation en ligne est donnée est une plateforme virtuelle de type e-learning.

Les ressources humaines sont étroitement liées aux professeurs qui mettent en œuvre les parcours de formation et fournissent le matériel technique aux professionnels et familles.

Les services de soutien offerts dans ce projet vont de la relation élève-professeur pour résoudre ou éclaircir des doutes par courriel ou Skype, etc. à des séances cliniques qui seront réalisées régulièrement pour résoudre des doutes et créer des liens avec des techniciens spécialisés dans les différentes matières. De plus, les élèves pourront toujours s'adresser à l'équipe de coordination du projet pour toute autre question. L'apprentissage est toujours centré sur l'élève, les aspects décrits dans le Guide pouvant être modifiés selon les besoins changeants de la population bénéficiaire.

1.7. Gestion de l'information

Le processus de formation inclut une compilation des données qui sert à montrer les aspects qui fonctionnent correctement et les aspects qui demandent une attention particulière. Voici les informations recueillies pour alimenter le système d'assurance qualité interne :

- indicateurs de rendement ;
- profil de la population estudiantine ;
- progrès des élèves, taux de réussite et d'abandon.

1.8. Information publique

L'accès aux programmes de formation et à la plateforme est exclusivement réservé aux organisations avec lesquelles la FSI entretient un accord de collaboration. Les personnes externes peuvent accéder à la plateforme de formation et visualiser les informations sur le programme mais ne peuvent pas accéder aux accès personnalisés ni au matériel de formation.

Les bénéficiaires de ce projet et les personnes qui le développent (professeurs collaborateurs, techniciens spécialisés, etc.) auront accès à différents documents officiels (guide didactique, règlementations des professeurs, accords, brochure de la formation, etc.) où des informations spécifiques sont fournies sur le fonctionnement et le développement du programme de formation.

1.9. Suivi continu et évaluation régulière des programmes

Les programmes de formation et tout le matériel fourni sur la plateforme suivront des directives de suivi, évaluation et révision régulière pour garantir que l'offre demeure pertinente. Un rapport résumant les caractéristiques des programmes de formation sera réalisé chaque année.

Le contenu des formations/parcours sera réexaminé et réévalué chaque année afin d'y incorporer de nouvelles modifications. Ces modifications seront communiquées aux utilisateurs et utilisatrices inscrit(e)s et aux personnes ayant suivi l'une des éditions précédentes de la formation.

De plus, un suivi des aspects suivants sera réalisé :

- besoins changeants de la société bénéficiaire ;

- attentes, besoins et satisfaction des élèves par rapport au programme ;
- services de soutien à la formation ;
- volume de travail, évolution et fin de la formation.

